

# Sur les traces du Tétrás lyre, et autres grianots, en haute Ardenne aux temps jadis

Serge Nekrassoff<sup>1</sup>

## Résumé

L'examen de sources historiques apporte des informations utiles pour retracer l'évolution de populations animales pour les périodes où les données scientifiques sont rarissimes. Dans le cadre du renforcement du peuplement de Tétrás lyre entrepris dans la réserve naturelle des Hautes Fagnes depuis 2017, nous avons rassemblé une documentation diversifiée pour reconstituer, autant que faire se peut, l'histoire de cette espèce en Ardenne. Cette documentation, bien qu'hétéroclite, permet néanmoins des éclairages quantitatifs et qualitatifs : estimations de populations, aires de répartition de l'espèce, reconstitution d'habitats, comportements, prédation, impacts des activités humaines. Au final, il apparaît que les cadres et les conditions de vie de l'espèce ont sensiblement évolués au cours de l'histoire. Cette approche historique se révèle utile pour la conception et la mise en œuvre de plans d'actions chargés d'assurer la gestion et la préservation de populations animales.

**Mots clefs :** Tétrás lyre, *Tetrao tetrix* L., Coq de bruyère, Ardenne, Hautes-Fagnes, sources historiques.

## Summary

The study of historical documents provides valuable information to trace the evolution of animal populations for periods of extreme lack of scientific data. Within the framework of the reinforcement of the Black Grouse population in the High Fens nature reserve initiated in 2017, we collected a diversified documentation to retrace, as far as possible, the story of this species in the Ardennes. This documentation, although disparate, provides qualitative as well as quantitative data: population estimates, range of the species, habitat reconstitution, behaviour, predation, impacts of human activities. Altogether, it appears that the conditions of life for the species have noticeably evolved throughout history. The historical approach can be useful for the conception and implementation of action plans designed to preserve animal populations.

**Key words:** *Tetrao tetrix* L., Black Grouse, historical sources, High Fens, The Ardennes, Belgium.

## Introduction

L'évolution de la population du Tétrás lyre (*Tetrao tetrix* L.) en haute Ardenne, n'est véritablement suivie que depuis une bonne cinquantaine d'années, avec les études et les recensements entamés par Jean-Claude Ruwet et poursuivis depuis par des spécialistes de l'espèce (Loneux & Ruwet, 1997 ; Poncin, Loneux, Ruwet, 2007). Avant cela, cette population est méconnue. Faute de données scientifiques, faut-il se résigner à rester dans l'ignorance ? Nous ne le pensons pas. Des observations, des commentaires, des anecdotes, ont été enregistrés autrefois dans des documents hétéroclites. Dans quelle mesure peuvent-ils éclairer le récit de l'évolution de l'espèce en des temps reculés dans un espace donné ?

Le but de ce travail est d'abord d'illustrer la variété des sources et des renseignements qu'elles apportent. Il faut ensuite évaluer leur fiabilité, les soumettre à quelques règles de critique historique afin de fournir aux scientifiques qui étudient le Tétrás lyre un échantillon de données susceptibles d'être utiles pour retracer l'évolution de l'espèce dans une perspective historique. Il ne s'agira ici que d'une ébauche : les sources que nous présentons n'ont pas été systématiquement explorées et d'autres pistes restent à découvrir. Nous avons aussi limité notre champ d'investigation à la période qui court du début du 16<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle.

## Sources et terminologie

C'est dans un chapitre de l'*Histoire naturelle de Pline* (Livre 10, 29, 56) que figure une des premières descriptions fiables du Tétrás lyre. Pline le nomme « tétraon » (*tetraonas*) et souligne seulement le lustre et le noir parfait de son plumage ainsi que la couleur écarlate de ses sourcils (... *decet tetraonas suos nitor absolutaque nigritia, in superciliis cocci rubor*. ndlr. : les extraits de documents anciens sont retranscrits en italique). Le Moyen Âge n'ignore pas l'espèce. Dans un article sur la connaissance des gallinacés sauvages du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, Philippe Glardon le trouve dans des bestiaires, des compilations encyclopédiques, des traités cynégétiques, pharmacologiques et culinaires tout en nous rappelant les écueils que pose l'interprétation des sources antiques et médiévales :

---

<sup>1</sup> Station scientifique des Hautes Fagnes (Université de Liège).  
Courriel (email) : s.nekrassoff@uliege.be

terminologie disparate, absence de classifications normalisées des espèces, descriptions ambiguës, voire farfelues (Glardon, 1996). Parmi les quelques illustres savants du Moyen Âge qui lui consacrent quelques lignes, Hildegarde de Bingen (Bermersheim, 1098 – Rupertsberg, 1179), abbesse de Rupertsberg et figure célèbre de la médecine et de la pharmacologie, vécut dans une région où existaient des milieux propices aux Tétrasy lyre, peu éloignée de la haute Ardenne. Qu'elle en ait observé personnellement est plausible. Parmi les plantes et les animaux dont elle énumère les propriétés curatives, il est retenu pour la guérison des chancres : leur disparition était garantie par l'application d'un foie de Tétrasy séché au soleil.<sup>2</sup> Hildegarde mentionne aussi les appellations vernaculaires des plantes et des animaux dont elle traitait : au 12<sup>e</sup> siècle l'animal était déjà dénommé « birkhun », que l'on peut traduire par « coq de bouleau ».

Si l'exploration des sources antiques et médiévales est intéressante, ce n'est pas sur le plan de la connaissance de l'évolution d'une population animale dans un espace défini. La zooarchéologie peut être une alternative pour ces périodes plus reculées. La découverte de restes d'animaux permet d'abord de compléter et/ou de confirmer l'aire de répartition de leur espèce au fil des âges. Outre l'identification de restes, la discipline analyse aujourd'hui les résidus d'activités culinaires, les dépotoirs ou les excréments et dresse l'inventaire des espèces animales et végétales consommées, reconstitue les régimes alimentaires, de la table princière au brouet du paysan. Les contextes des découvertes apportent à l'occasion des éléments d'interprétation (par exemple, place d'une espèce dans l'alimentation de telle ou telle catégorie sociale, ou sa valeur symbolique). Pour ce qui concerne le Tétrasy lyre, notre moisson, forcément incomplète, nous a notamment conduit dans plusieurs parties de l'Europe (Muséum national d'Histoire naturelle, 2003-2019 ; Boev, 1997: 643-646 ; Gal, 2003). Plus inattendue fut la mention de la découverte d'un squelette de Tétrasy lyre dans une tombe appartenant à une nécropole mérovingienne du Jura. L'espèce n'est présente dans aucune autre tombe ce qui laisse supposer qu'elle avait peut-être une symbolique particulière (Cantuel *et al.*, 2010). Pour la Belgique, deux mentions retiendront notre attention. En marge de la découverte archéologique de plusieurs sépultures dans l'Abri des Autours, un abri sous roche situé dans la vallée de la Meuse près de Dinant, des restes fauniques ont été mis à jour, reliquats de produits de chasse de prédateurs au cours de la période mésolithique : parmi eux, les os d'un tétras lyre (Goffette *et al.*, 2017). La seconde mention a été trouvée dans un compte rendu d'une fouille archéologique publié dans l'édition du *Soir* du 8 août 1902. Il s'agissait d'un habitat humain préhistorique exhumé à Uccle, riche en ossements d'animaux parmi lesquels le Coq de bruyère. Cette observation doit toutefois être considérée avec des réserves dès lors que l'article ne décrit pas suffisamment les techniques de fouilles mises en œuvre.

Avec le début des Temps Modernes, les sources écrites deviennent plus descriptives. Les ouvrages scientifiques nous montrent qu'il peut exister une confusion entre espèces. Toutefois, quand le portrait du Tétrasy lyre et de ses mœurs est suffisamment détaillé, l'identification est aisée dans la plupart des cas. La nomenclature, encore imparfaitement établie, est diversifiée avec entre autres : *petit coq de bruyère*, *coq de bruyère à queue fourchue*, *petit Tétrasy*, *coq des bouleaux*, *grianot*, *birkhan*, *Berghahn*, *Birkhuhn*, *korhoen*, pour les appellations vernaculaires régionales, *Urogallo minore*, *Tetraone minore*, *Gallus sylvestris*, *Gallo betulae*, *Lyrurus tetrax* pour les savantes. L'*Historia animalium* de Conrad Gessner et l'*Ornithologia* d'Ulisse Aldrovandi illustrent cette diversité grâce à leur index multilingue des espèces. (Fig. 1) Ainsi, le chercheur qui s'aventure dans les textes anciens en quête du Tétrasy lyre est averti : il devra compter avec ces diverses appellations. En définitive, ces ouvrages ne sont certainement pas des plus utiles pour une étude régionale. Ils ne citent même pas, du moins ceux que nous avons consultés, la haute Ardenne comme habitat du Tétrasy (Aldrovandi, 1600: 67-68 ; Gessner, 1555: 475-477 ; Buffon, 1771: 210 ; Valmont de Bomare, 1775: 281-282 ; Baudrillart, 1834: 331-333 ; Temminck, 1815: 140-151 ; Naumann, 1796: 84-87).

<sup>2</sup> *Le petit coq de bruyère a la même nature que le grand, à cela près que la chair du petit est meilleure et plus saine que celle du grand. Si quelqu'un est rongé par les chancres, il faut faire sécher un foie de petit coq de bruyère au soleil ou devant le feu, puis l'humidifier légèrement avec un peu de vin puis le placer sur la plaie en pressant dessus ; laisser en place assez longtemps et le chancre disparaîtra.* (Le livre des subtilités, 148). Sur Hildegarde de Bingen, voir Moulinier (1997).



Fig. 1 : Représentation du Tétras lyre extraite de l'ouvrage d'Ulisse Aldrovandi, *Ornithologiae tomus alter*, 1600.

Aux temps jadis, le Coq de bruyère est un gibier avant tout. C'est sous ce statut qu'il apparaît pour la première fois dans un texte où il peut être associé indubitablement à la haute Ardenne. Il s'agit d'un mandement du prince-évêque de Liège daté du 28 juillet 1559 rappelant la réglementation en vigueur pour la chasse. Ces documents sont de type normatif. Depuis le Moyen Âge, la chasse est une prérogative des souverains et de leurs vassaux. Ce sont eux qui en accordent le droit et en déterminent les modalités. Celles-ci sont fixées en fonction du statut juridique et/ou de l'usage du territoire où la chasse peut être pratiquée ou non (forêt, culture, etc.), du type de gibier, de la façon de le chasser (armes, pièges, animaux traqueurs, oiseaux de proie,...) et, bien entendu, du statut social du chasseur (manant, bourgeois, noble, ...). Ces édits et ordonnances concernent désormais l'espace que nous étudions, à savoir, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les quatre États qui se partageaient la haute Ardenne (principauté de Liège, principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, duchés de Limbourg et de Luxembourg). Ils légifèrent de manière similaire pour la gestion de la chasse et nous livrent, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, des documents qui font mention explicitement du Tétras lyre.

Les archives liées à l'administration et à la gestion de l'Hertogenwald au 18<sup>e</sup> siècle sont des plus intéressantes. Ce sont des gens de terrain qui s'y expriment régulièrement, gestionnaires, chasseurs et forestiers. Le champ d'observation se réduit. Ce n'est plus une région dans son ensemble qui est concernée, mais une forêt particulière. Les informations deviennent en même temps plus détaillées : données quantitatives, pratiques de chasse, braconnage, incidences de spécificités du milieu ou de circonstances climatiques, prédation, appellations locales et quelques descriptions de comportements.

Le dépouillement de *La Meuse* (1850 - 1914) nous a fourni quantité d'articles qui évoquent le Tétras. Il faut les chercher quasi exclusivement, mais est-ce une surprise, dans la rubrique de l'actualité cynégétique, ou, mais plus rarement,... dans celle de l'art culinaire. Le plus souvent, ils donnent des appréciations sur l'évolution des populations en Ardenne. Elles sont malheureusement difficiles à interpréter, trop laconiques, mais aussi parce que nous ne savons pas sur base de quels critères elles ont été établies. Néanmoins, en faisant preuve de circonspection, et surtout en les recoupant avec d'autres sources d'informations, elles se révèlent utiles, par exemple pour délimiter des zones d'habitats de l'espèce, ou pour dégager, malgré tout, des tendances quant à l'évolution des populations.

Une de ces sources d'informations complémentaires est l'ouvrage de Léon de Thier, publié en 1860, intégralement consacré à la chasse au Coq de bruyère (Thier, 1860). Le cadre de ses exploits est la haute Ardenne. L'auteur y souligne sa qualité de chasseur et, en tant que tel, il revendique une connaissance de son gibier acquise sur le terrain. Il prend aussi ses distances vis-à-vis des ouvrages scientifiques de son époque considérant que beaucoup de leurs auteurs n'ont jamais vu un Coq de près dans la nature.

Enfin, des sources plus hétéroclites sont arrivées par hasard entre nos mains : atlas géographiques, actes notariés, rapports de délits forestiers, guides touristiques.

## Aire de répartition / Habitat

Que l'espèce ait été présente en Ardenne dans une zone nettement plus étendue autrefois était jusqu'ici supposé comme évident. Les textes anciens vont dans ce sens. Dans sa description des Pays-Bas au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, Guicciardin décrit la pauvreté de l'Ardenne pour l'agriculture, mais relève l'abondance exceptionnelle de son gibier avant d'énumérer les espèces qui y pullulent. *Il y a d'avantage une grande quantité de Poules sauvages de deux sortes; l'une est de grandeur des Poules d'Inde, qui s'appellent de Limoges, l'autre de la grandeur des nostres qu'on appelle de Bruieres, lesquelles tant les unes que les autres couvent par les campagnes desertes grand nombre d'œufs & de poullets, au grand plaisir & prouffit des inhabitants* (Guicciardini, 1582).<sup>3</sup>

Cette appréciation est relayée par de nombreux édits et ordonnances qui concernent la chasse durant tout l'Ancien Régime. Le Tétràs y est mentionné explicitement. Le plus ancien que nous avons retrouvé, daté du 28 juillet 1559, est un mandement qui émane du prince-évêque de Liège Robert de Berghe. Il y énumère tous les gibiers qui ne peuvent être chassés par ses sujets, et notamment *ne sera loisible ne permis de tirer ou prendre par lactz, filetz, retz, sacz ou autres instrumens nulz lièvres, conins, faisantz, cocz de brouwier, courettes, bécasses, perdrix ou autres oiseaux sauvages quelz quilz soient* (mandement du 28 juillet 1559, Polain & Bormans, 1869). Cette défense est renouvelée par ses successeurs, Gérard de Grosbeek en 1564 et Ferdinand de Bavière le 20 janvier 1618 et le 6 février 1624 pour le marquisat de Franchimont. Dans une ordonnance datée du 7 avril 1656, c'est au tour du prince-abbé de Stavelot d'interdire la pratique *de tendre des laces et trappes, tant aux lièvres que coqs de bruyère, perdrix et bécasse* (Ordonnance du 7 avril 1656, Polain, 1864). Mais le Coq est peut-être déjà implicitement évoqué dans une ordonnance 70 ans plus tôt, lorsque le prince-abbé rappelle qu'il est défendu de *chasser lièvres, conills, perdrix et aultres sortes de venaysons et vollailes* (Ordonnance du 6 septembre 1578, Polain, 1864). Un texte semblable sera aussi édicté pour le duché de Bouillon en 1723 (Ordonnance du 10 mars 1723, Polain, 1868).

Le dépouillement de *La Meuse* dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle semble montrer que les sommets ardennais sont les habitats principaux de l'espèce en Belgique, avec une concentration prédominante vers l'est. Nous nous référons aux communiqués publiés autour de la période d'ouverture de la chasse. Ils donnent l'occasion d'apporter des nouvelles de l'état des populations de gibiers, espèce par espèce. En général, ils sont très succincts. *Le coq de bruyère a bien donné cette année, ou encore les couvées affichent un bon taux de réussite*. Ces considérations s'appliquent à la haute Ardenne, ou à toute l'Ardenne sans grandes nuances. Plus ponctuellement, il arrive qu'une région soit distinguée. *La Meuse* du 4 février 1881 se réjouit de la réapparition du Coq dans les environs de Saint-Hubert pour regretter aussitôt l'exécution de 6 ou 7 poules par les Nemrod locaux. En 1890, il semble toujours y être représenté puisque la Société des chasses de Saint-Hubert en autorise la chasse (LM [= journal *La Meuse*] 9 sept. 1890). En 1887, un Coq est abattu dans les bois du domaine de Rendeux, près de Hotton. Le fait est considéré comme remarquable : *De mémoire d'homme, on ne se souvenait pas avoir vu pareil gibier dans le pays* (LM 28 déc. 1887). Mais étonnamment, l'auteur de l'article soutenait au paragraphe précédent que le Coq de bruyère ne résidait en Belgique que dans les hautes fanges des Ardennes avoisinantes de Spa, de Jalhay, de Francorchamps, de la Gleize, etc. Un article de 1902 remarque un accroissement sensible de l'espèce dans certaines régions du Hainaut et du Limbourg, mais une diminution notable dans la province de Namur (*Le Vingtième siècle* 15 août 1902). La Campine n'est pas citée avant le début du 20<sup>e</sup> siècle, toujours pour remarquer que la population s'y développe bien (LM 6 août 1907, 14 août 1910, 16 août 1913, Avenir du Luxembourg 20 août 1909). Cette tendance est sommairement décrite dans l'article du 16 août 1913 où est posée la question de la nécessité d'avoir interdit la chasse de la poule de bruyère dans tout le pays en 1912. Pour l'auteur, l'interdiction se justifie seulement au nord du pays, dans la Campine anversoise et limbourgeoise, car il s'agit là de protéger un gibier en voie d'implantation. On le chasse également dans le Limbourg néerlandais (LM 11 août 1911).

La presse offre encore une autre source d'information : les annonces de vente et de location de chasses. Nous en avons relevé quarantaine entre 1850 et 1914 où le Coq de bruyère fait partie des gibiers énumérés. (Fig. 2 et Fig.

---

<sup>3</sup> La « poule de Limoge » était une appellation habituelle pour le grand Tétràs.



3) Même si l'on peut supposer qu'assurer la présence d'une grande variété d'espèces servait d'argument de vente, imaginer qu'il s'agisse à chaque fois de publicité mensongère serait exagéré, bien que quelques localisations nous paraissent suspectes, notamment celle de Vottem.

**ÉTUDES**  
des notaires SIMONIS, à Rettigny,  
et PONCIN, à Houffalize.

—

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre 1877, à midi, chez M. Legrand, négociant à Sterpigny, il sera procédé, par le ministère des dits Notaires, à la vente aux enchères publiques

D'UN  
**BEAU DOMAINE**

Situé à Sterpigny,

comprenant maison de maître, bâtiments de ferme, jardins, vergers, prairies, terres labourables, taillis et bois, d'une contenance de 150 hectares. Chasse très-giboyeuse en coqs de bruyère, chevreuils, sangliers, etc.

Sterpigny, distant de 4 kilomètres seulement du chemin de fer, est desservi deux fois le jour par la malle-poste de Houffalize à la station de Gouvy.

Fig. 2 : annonce parue dans *La Meuse* du 15 septembre 1877.

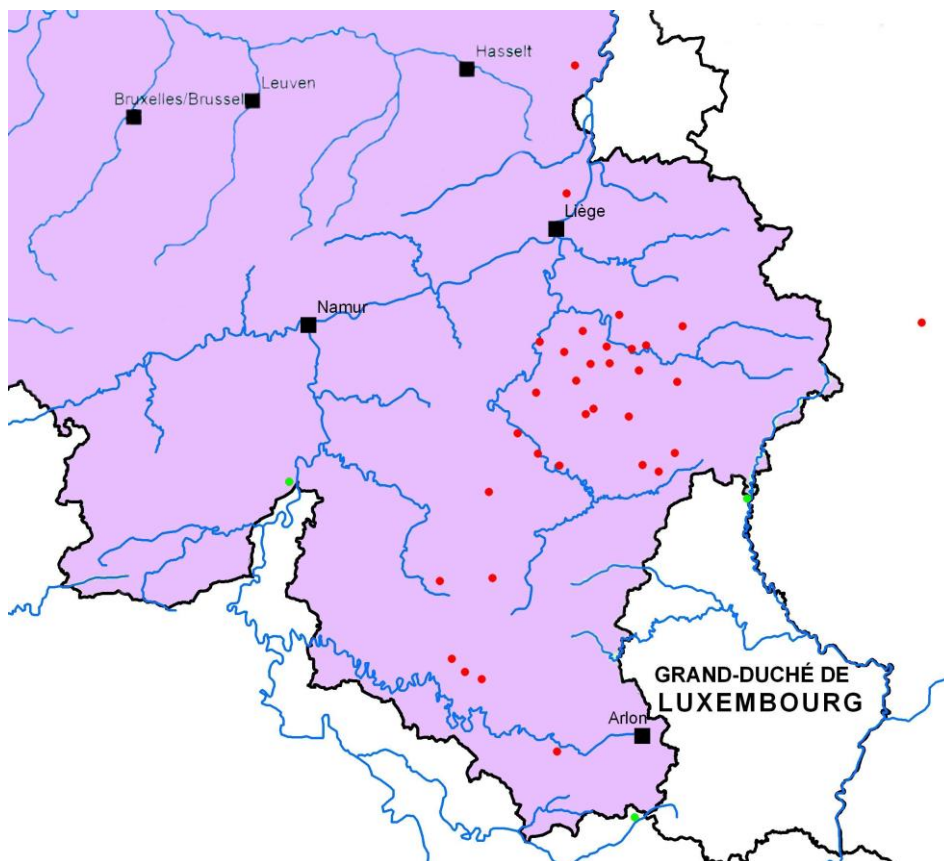


Fig. 3 : localisation des chasses réputées peuplées de Tétràs lyre, mises en location ou en vente par voie d'annonces dans la presse entre 1850-1914. On ne s'étonnera pas de l'absence de mentions dans l'Hertogenwald qui était une chasse réservée à la Couronne belge.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, quelques hommes de terrain s'expriment sur le sujet. Léon de Thier rencontre le Coq sur les hauteurs de Spa et de La Gleize, mais aussi vers Stavelot et Malmedy, à Jalhay, à Werbomont, à Staneux, à Deigné, à Lierneux, à Vielsalm, et dans les bois touffus et les landes de la Porallée jusqu'aux environs d'Aywaille. Jadis on en a vu presque aux portes de Liège, dans les bruyères de Beaufays aujourd'hui disparues. Il regrette que les territoires de Neufchâteau et de Gedinne, qui semblent favorables à cet oiseau, en sont maintenant dépeuplés (Thier, 1860: 38). Dans une contribution sur la faune du Luxembourg, Alphonse De La Fontaine, ancien agent forestier, fait à peu près le même constat. Anciennement écrit-il, le Tétrás qui *peuplait la majeure partie de notre pays, ne se rencontre déjà plus que dans les Ardennes, dans le seul canton de Salm et quelquefois encore dans ceux de Bastogne et de Clervaux*. Il attribue aux chasseurs une bonne part de la responsabilité de ce déclin (La Fontaine, 1867: 84). Edmond de Selys-Longchamps, en 1842, dans son ouvrage sur la faune belge, note qu'on pouvait observer le Coq *dans les fanges et bruyères des environs de Jalhay, les forêts de Hertogenwald, Samrée vers la frontière de Prusse, et quelques localités analogues du Luxembourg* (Selys-Longchamps, 1842: 114). En 1873, il constate par contre que son habitat s'est sensiblement réduit pour se cantonner dans *les fagnes de la haute Ardenne, le long de la frontière allemande*. Selon lui, il est chassé particulièrement au-dessus de Spa. Il voit dans le défrichement des bruyères la raison essentielle de cette réduction (Selys-Longchamps, 1873: 265-266).<sup>4</sup> Quelques années auparavant, une contribution sur la faune de la région de Trèves citait l'Eifel, la Schneifel et le Grand-Duché de Luxembourg comme territoires susceptibles d'abriter des Tétrás (Schäfer, 1844: 192 ; Beck, 1868: 554).

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le haut plateau fagnard, les documents relatifs à la gestion de l'Hertogenwald au 18<sup>e</sup> siècle attestent clairement la présence des Tétrás, dans la Longue Fange. La zone concernée s'étendait apparemment jusqu'aux rives de la Helle et les alentours de Hattlich. Un rapport de l'administration forestière hollandaise confirme encore cette présence en 1827, mais de manière globale.<sup>5</sup>

## Effectifs et évolution des populations

Si l'on se réfère à l'ordonnance du prince-abbé de Stavelot du 6 juin 1707, la situation est devenue à ce point préoccupante que plusieurs espèces de gibiers sont menacées d'extinction et qu'il faut recourir à des mesures drastiques pour garantir leur repeuplement, notamment pour ce qui concerne la *venaison de plume et de poil, et du poisson* (Ordonnance du 6 juin 1707, Polain, 1864). Sont particulièrement fustigés, à cette occasion, les bourgeois, accusés d'organiser illicitement de véritables parties de chasse, et les mayeurs d'engager des chasseurs à leur service personnel. De lourdes amendes et des peines d'emprisonnement sont prévues pour les contrevenants. Commercer avec le produit de ces chasses illicites est aussi lourdement puni.

Dans quelle mesure la chasse menace-t-elle l'équilibre des populations de gibier ? Sans quantifier son impact, édits et ordonnances sont suffisamment clairs pour la considérer comme un véritable fléau lorsqu'elle s'exerce hors des limites prescrites. L'édit du prince-évêque Gérard de Grosbeek de 1564 constate qu'en raison des infractions répétées, ses bois et forêts *demeurent desnues et despourvus de toutes bestes et volailles sauvages, tellement que rien ne reste pour nostre nécessité et service* (mandement du 22 juillet 1564, Polain & Bormans, 1869). Est-ce aussi alarmant qu'il le laisse paraître ? C'est évidemment difficile à évaluer. La répétition de ces constats et de ces mises en garde au fil des décennies suivantes indiquerait plutôt que la situation n'était pas à ce point dramatique. Pour s'en rendre compte, des témoignages de terrain sont nécessaires. Chaque village a ses sergents, les forêts leurs forestiers, agents chargés de veiller au respect de la loi et des coutumes. Nous comptons sur leurs rapports conservés en nombre dans les archives. Nous en avons trouvés peu qui relatent des délits liés à la chasse ou au braconnage dans l'échantillon que nous avons dépouillé.<sup>6</sup> Un seul concernait le Tétrás. En septembre 1788, sur les hauteurs de Spa, le garde-chasse chargé de la surveillance des bois du prince-évêque de Liège, surprend trois individus, accompagné de deux chiens d'arrêt, tirant un Coq de bruyère. Ils manqueront leur cible. Cette indigence n'est apparemment pas surprenante. En France, les mêmes types de documents recensent également fort peu de délits de chasse. Quelques raisons sont évoquées : la lourdeur de la procédure judiciaire, la difficulté de constater des flagrants délits, l'appartenance de l'agent à la communauté qu'il surveille (Salvadori, 1996: 278-279 et 307). Nous ajouterons, pour l'espace que nous étudions, le faible effectif des agents préposés à la surveillance des landes et des forêts. Au 18<sup>e</sup> siècle, les forestiers sont moins d'une dizaine pour surveiller l'Hertogenwald, mal payés et mal équipés (ils se déplacent à pieds !), alors qu'ils sont régulièrement confrontés à des contrevenants en groupes et parfois armés (Nekrassoff, 2017). Quoiqu'il en soit, le sous enregistrement des délits de chasse semble avéré.

<sup>4</sup> Dans le même ouvrage, dans sa contribution sur la chasse, Ernest Parent va plus loin : *Ce beau gibier, autrefois abondant en Belgique, a presque disparu de nos contrées, et son congénère, le grand Tétrás (urgallus), y est radicalement éteint* (Parent, 1873, p. 301).

<sup>5</sup> Archives Générales du Royaume [= AGR], Syndicat d'amortissement, 82, rapport du 1<sup>er</sup> décembre 1827.

<sup>6</sup> Archives de l'État de Liège [= AEL], Échevinages, Spa, 119, Registre de rapports, 1785 à 1794.

Il faut trouver des données chiffrées ailleurs. Elles sont rares, mais pas inexistantes. À la fin des années 1770, le chasseur soumissionné de la forêt de l'Hertogenwald fait l'objet d'un rapport adressé à l'autorité limbourgeoise (Fig. 4) : il n'a pas été en mesure de remplir son contrat, à savoir fournir à la table du gouverneur général des Pays-Bas à Bruxelles le nombre de pièces de gibier prévu annuellement. Il était tenu de livrer, entre autres, des Coqs de bruyère et des Gélinites. Il recevait pour chaque pièce des cocqs de Bruyere et Gruanax dix escalins et pour chaque pièce de Gelinottes huit escalins [...], bien entendu qu'il ne pourra tirer chaque année plus de vingt cinq pieces de chacune de ces deux especes, afin d'en menager la livrance pour les années suivantes.<sup>7</sup> Ce sont les Gélinites qui font le plus manifestement défaut dans sa gibecière. Mais il est précisé qu'on ne pourroit la compléter en cocq de bruyere sans les detruire radicalement. Dans un autre mémoire, le chasseur en question informe que depuis 18 à 19 ans qu'il fréquente le hertogenwaldt, il n'a jamais vu si peu de compagnies de Cocqs de Bruieres et de gelinottes ni même les couvées en aussi petit nombre, n'étant qu'à 2, 3 et 4 au plus.<sup>8</sup> Pour expliquer cette situation, il met en cause les pluies continuelles. Il dénombre en même temps 14 poules sans jeunes (Gélinites et Tétrés). Dans ce contexte, il est proposé de renoncer à atteindre le quota prévu pour l'année en cours.<sup>9</sup> De ces constatations, nous pouvons donc supposer que le prélèvement de 25 pièces était jugé comme un maximum pour ne pas risquer un déclin de la population. En 1778, le commentaire d'un forestier suggère à nouveau des mesures pour la protéger : Pour rien hasarder j'ay remarqué depuis longues années au voisinage des retraites des cocqs de bruyeres que lorsque les bois sont reduits en jeunes taillis s'y nichent quelques fois par rapport a la tranquillité et comme les poules de la dite [dite] longue fange pourroient y faire leurs jeunes, lorsqu'il y auroit des jeunes tailles, on auroit qu'a defendre cette chasse dans cette partie et luy [un bourgeois de Montjoie détenteur d'un droit de chasse] permettre uniquement chevreuils sangliers et begasses qui est honnete.<sup>10</sup>

| fourniture du chasseur pour la table de S. A. E. |                        |
|--------------------------------------------------|------------------------|
| Cocqs de Bruieres et grionaux                    | Gelinottes             |
| 1775 . . . . . 17                                | 4                      |
| 1776 . . . . . 30                                | 5                      |
| 1777 . . . . . 16                                | 0                      |
| Total en cours . . . 63                          | 9                      |
| trappe fournie . . . 12                          | 66                     |
| pour faire le total de 75                        | 75 selon sa soumission |

Fig. 4 : Tableau de chasse du chasseur soumissionné pour l'Hertogenwald. On remarque l'emploi des termes *cocqs de bruyeres* et *grionaux*.  
AGR, Conseil des finances, 1671.

Le ton semble avoir été donné : la population de Tétrés en haute Ardenne n'était pas pléthorique et nécessitait des égards pour garantir sa pérennité. D'autres textes vont dans le même sens. Le premier est un extrait des *Nouveaux amusemens des eaux de Spa* du Theutois Jean-Philippe de Limbourg (Theux 1726- Theux 1811). Médecin de formation, il professe à Theux et soigne à Spa la clientèle huppée de la ville d'eau. Il est aussi impliqué dans les développements modernes de la sidérurgie régionale. C'est un érudit et un esprit éclairé, fin connaisseur de sa région. Les *Nouveaux amusemens* peut être considéré comme un ancêtre de nos guides touristiques. L'auteur prend le parti d'y décrire les attraits de la région en suivant un petit groupe de nobliaux qui enchaînent les excursions

<sup>7</sup> AGR, Conseil des finances, 1671.

<sup>8</sup> AGR, Conseil des finances, 1667, document du 5 novembre 1771.

<sup>9</sup> AEL, Duché de Limbourg, Archives des papiers d'office, 101, document du 25 novembre 1771.

<sup>10</sup> AGR, Conseil des finances, 1671, lettre du 20 janvier 1778.



autour de la cité thermale. L'une d'entre elles les mène dans les bois sur les hauteurs de la ville où ils conversent à propos de pratiques agropastorales et de chasse : *Autrefois, dit le Conseiller, toutes ces communes stériles & qui demeurent en friche dans les environs de Spa & même par tout le Marquisat, & dans les Pays circonvoisins, étoient remplies de bois & faisoient des Forêts considérables; alors le gibier y étoit encore plus commun; il s'y trouvoit non seulement du chevreuil, des sangliers, des Lièvres, des Perdrix, des râles, comme aujourd'hui, mais aussi des Cerfs, des Gelinotes, des Coqs de bruyère; il y a cependant encore de ces derniers, mais ils y sont devenus fort rares* (Limbourg, 1763: 375). C'est le même refrain chez Remacle Detroz (Verviers 1731-Liège 1816) notaire à Verviers et lieutenant-gouverneur du marquisat de Franchiront. Dans son histoire du marquisat (1809), il écrit : *Le gibier étoit, ci-devant, très commun dans tous ces cantons; les coqs de bruyère et la bécasse y foisonnoient; l'on y voyoit une très grande quantité de sangliers, qui venoient en troupes ravager les possessions des habitants : mais, depuis assez peu d'années, on ne voit presque plus de ces derniers animaux : les habitants ont apparemment trouvé le moyen d'en être délivrés. Les coqs de bruyère y sont aussi devenus fort rares : en un mot, la chasse n'y est plus ce qu'elle y a été* (Detrooz, 1809: 63). En 1801, le préfet du département de l'Ourthe Desmousseaux (Rouen 1757-Dreux 1830) écrit : *la gélinotte et le coq de bruyères, autrefois plus abondants, se rencontrent encore* (Desmousseaux, an X: 49). Ces témoins ne donnent pas de raison de la diminution ! Le chanoine Ernst (Aubel 1744 – Afden 1817), dans son histoire du Limbourg, évoque la chasse dans l'Hertogenwald qui était bien fournie surtout en chevreuils, en sangliers, en lièvres, et même en coqs de bruyères et en gélinottes (Ernst, 1837: 79). L'emploi de même est intéressant. Il met en évidence le caractère plus remarquable de ce gibier par rapport aux autres. Dans la suite du 19<sup>e</sup> siècle, le propos se répète, mais il est tempéré par quelques notes discordantes. Celle de Léon de Thier est l'avis d'un chasseur qui n'apprécie que médiocrement les avis des naturalistes en chambre confondant grand et petit Tétràs. Il estime que la population des Tétràs lyres reste abondante dans la haute Ardenne. Une population qu'il semble bien connaître, vu les détails qu'il donne de ses comportements, apparemment fruits d'observations directes (Thier, 1860: 38).

La presse consultée pour la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle ne s'émue pourtant pas outre mesure. Quasi chaque année, au moment de l'ouverture de la chasse, elle garantit que le Coq sera au rendez-vous, avec, il est vrai, de bonnes et de moins bonnes années. En juin 1858, *La Meuse* annonce la réussite des couvées de coqs de bruyère sur les plateaux élevés de l'Ardenne (LM 10 juin 1858). Quelques tableaux de chasse remarquables sont publiés. En septembre 1861, deux chasseurs, en deux jours, se partagent dix trophées (LM 11 oct. 1889). En octobre 1889, une battue consacrée exclusivement au Coq de bruyère est organisée dans la région de la Baraque Michel pour le prince Baudouin : huit volailles tombent (LM 9 sept. 1861). Ce n'est ni la première, ni la dernière fois qu'un membre de la famille royale y traquera ce gibier. Un seul fusil en abat huit dans les bruyères de Sart en une seule journée de septembre 1892. Le même mois, on parle d'une hécatombe dans la chasse de M. Herrfeldt à Bévercé (LM 9 sept. 1892). 14 pièces y sont encore abattues au début septembre 1896 (LM 7 sept. 1896). En 1893, on salue une tendance particulièrement favorable : *Depuis deux ou trois ans, les coqs de bruyère se sont propagés d'une façon remarquable sur le plateau ardennais; il y a des endroits où il n'est pas rare d'en rencontrer des compagnies de trente et quarante individus* (LM 20 nov. 1893). Néanmoins, quelques communiqués inquiétants rompent périodiquement ce climat rassurant. En septembre 1858, le royal gibier, qui ne se rencontre plus que dans les forêts et les fanges de la basse-Ardenne, ne pullule plus (LM 6 sept. 1858). Il est préconisé d'interdire de tirer les poules sous peine de voir l'espèce disparaître ! En 1864, le comte de Flandre chasse dans l'Hertogenwald : *le coq de bruyère et la gélinote, qui commence à reparaître dans les bois des Ardennes, affectionnent cette forêt* (LM 22 nov. 1864). Dans le Luxembourg, en 1898, il se fait de plus en plus rare (LM 22 fév. 1898), en 1912 il n'est pas très démonstratif : *il y en a toujours aux environs de la Baraque Michel et aux Tailles, mais dans beaucoup d'endroits où on le rencontrait jadis il a presque totalement disparu* (LM 5 sept. 1912). Nous sommes parfois confrontés à des contradictions. En 1900, le Coq tend à disparaître dans les Ardennes (LM 20 août 1900), mais l'année suivante on lit : *chaque année, les coqs de bruyère apparaissent en plus grand nombre et cette situation est toute à l'avantage des chasseurs qui ont épargné ce gibier* (LM 11 août 1901). À nouveau, comme au siècle précédent, il faut supposer que l'espèce réclame certains égards. La presse relaye, à l'occasion, la recommandation faite aux chasseurs d'épargner les poules. La loi protège celles-ci à plusieurs reprises, lorsque des arrêtés d'ouverture de la chasse commandent de les épargner (LM 21 août 1913, *Moniteur* 19 août 1919).

Les rédacteurs de ces courtes chroniques cynégétiques sont d'ailleurs bien conscients que les populations de Tétràs ardennais sont loin de connaître les effectifs pléthoriques des régions plus septentrionales. Un court article de septembre 1872 minimise : *Quand dans une chasse en Belgique on voit 2 ou 3 compagnies de Coqs de bruyère, on s'estime déjà très heureux. En Ecosse, c'est par milliers qu'on les trouve. Dans une battue chez le duc d'Hamilton, on a tiré plus de 1,000 Coqs de bruyère sans compter 2,800 grousses. Pauvres chasses que les nôtres* (LM 13 sept. 1872). En 1887, un journal de Paris annonce que 4 600 coqs de bruyères belges ont été vendus aux Halles. *La Meuse* commente avec humour : *Ce chiffre nous paraît d'autant plus épatant qu'il n'y a certes pas 4 600 Coqs sur tout le territoire ardennais, fort restreint d'ailleurs, où vivent les Coqs de bruyère* (LM 8 oct. 1887).



Consultons une dernière fois les informations retenues par la presse pour signaler brièvement le compte-rendu de l'initiative couronnée de succès de A. Barry-Herrfeldt, qui introduit une espèce parente du Tétrás dans la région dès 1889 (LM 13 mai 1899). Les articles la désignent par « grouse » qui ne permet pas de déterminer précisément l'espèce. Quelques publications à caractère scientifique relatent cette expérience et donnent plus de détails. Des individus étaient originaires d'Écosse, d'autres de Russie qui se distinguaient des premiers par leur plumage qui devenait blanc en hiver. M. Herrfeldt mentionne des cas d'accouplement fructueux entre les deux populations. L'espèce est identifiée comme le Lagopède d'Écosse, Red Grouse ou encore Moorschneehuhn. Il s'agirait donc plus que vraisemblablement de deux sous-espèces de *Lagopus lagopus* (dont le *Lagopus lagopus scotica*). Cette population s'est dans un premier temps fort bien développée malgré son statut de gibier prisé. Elle a toutefois fini par décliner pour finalement s'éteindre dans le courant des années 1950' (*Introduction du grouse en Belgique*. 1904: 159-162 ; Sommerville, 1911: 368-369). D'autres expériences d'introduction du grouse, notamment dans les fagnes de l'est, sont recensées dans Niethammer (1958: 143-146).

## Prédation

L'homme figure sans aucun doute en bonne place dans la liste des prédateurs. Sous l'Ancien Régime, il y a lieu, d'abord, de reconsidérer l'opinion qui suppose que la chasse ait été le seul privilège de la noblesse. Des concessions étaient souvent accordées à d'autres catégories sociales, à des communautés villageoises, qui pouvaient donc, dans certaines limites, pratiquer des formes de chasse de manière parfaitement légale. Du coup, il faut réévaluer la population des chasseurs potentiels et par conséquent le poids de la prédation humaine. La chasse règlementée offrait cependant aux gibiers des espaces et des périodes de quiétude. Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un terroir, les interdictions tiennent compte des travaux agricoles ; les bois domaniaux, comme l'Hertogenwald, qui sont en quelque sorte des propriétés privées des princes, seront eux soumis à des législations particulièrement strictes. Mais il existe aussi des interdictions spécifiques selon les espèces qui tiennent compte, par exemple, des périodes de reproduction, de la protection des couvées, ou du caractère nuisible de l'animal (loups, renards,...) (Salvadori, 1996: 113-114 ; Pour les Pays-Bas et la principauté de Liège durant l'Ancien Régime voir Sohet, 1772: 129-136). Occasionnellement, lorsque qu'une carence plus ponctuelle est redoutée, des mesures particulières sont prises. En 1771, nous avons vu que le chasseur attiré de l'Hertogenwald est dispensé par sa hiérarchie de livrer le quota annuel de Coqs de bruyère et de Gelinottes prévu dans son contrat, cela en raison de conditions climatiques jugées peu favorables à la reproduction de l'espèce. Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, sous l'Ancien Régime, le temps fort des restrictions légales débute en avril et se clôt fin août.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la loi belge confie au gouvernement la tâche de fixer chaque année les époques d'ouverture et de fermeture de la chasse pour chaque province ou partie de province (loi du 26 février 1846). Les dates sont donc déterminées en fonction de la région. Des mesures spécifiques, dans l'intérêt de la conservation du gibier, pouvaient être prises en raison de circonstances particulières (ex. : interdiction de chasse en temps de neige), mais aussi en fonction de l'espèce. Le Tétrás lyre a ainsi bénéficié, si l'on peut dire, d'un régime particulier durant les premières décennies de l'État belge. Il était alors permis de le chasser dès le début du mois d'août. Cette exception est abolie peu avant 1860. Léon de Thier s'en réjouit. D'abord, elle invitait des chasseurs peu scrupuleux à chasser tout et n'importe quoi dès le mois d'août, sous prétexte de traquer le Tétrás, parfois même là où il était inexistant. Cette ouverture précoce était ensuite très préjudiciable aux juvéniles de l'espèce, encore trop peu dégourdis pour échapper aux chasseurs (Thier, 1860: 33 ; Bonjean, 1853: 53-54). Par la suite, la chasse au Tétrás ne sera généralement autorisée que de la fin août à la fin janvier.

La chasse est une chose, le braconnage en est une autre. Nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre précédent : les restrictions prévues par les règlements étaient systématiquement bafouées. Durant tout l'Ancien Régime, la principale raison de publication d'édits et d'ordonnances sur la chasse était justement de rappeler ces restrictions et les peines encourues à les enfreindre. Régulièrement, ils énoncent l'arsenal employé par les braconniers : arbalètes, arquebuses, fusils, arcs, filets, chiens, trappes et lacets. Le revendeur du produit de cette chasse illicite est lui aussi exposé à des sanctions. Le braconnage est aussi évoqué comme cause principale de la raréfaction de ce gibier dans l'Hertogenwald dans un rapport de 1771.<sup>11</sup> Un siècle plus tard, il est toujours fustigé dans la presse (LM 20/11/1893).

Les prédateurs naturels sont plus rarement énumérés. Au 18<sup>e</sup> siècle, ce n'est que pour l'Hertogenwald que nous avons trouvé des indications assez précises sur les espèces prédatrices et leur impact sur la population des Tétrás. En 1771 plusieurs documents font des recommandations pour éradiquer les prédateurs devenus trop nombreux. Il s'agit d'éliminer les loups, renards, Eperviers et autres oiseaux de proie [qui] détruisent beaucoup les gelinottes et coqs

---

<sup>11</sup> AGR, Conseil des finances, 1667, document du 25 octobre 1771.

de bruyères et gruannaux. Il est aussi question dans ces textes de chats sauvages, de martres, de belettes et de fouines. Ils détruisent les gelinottes, Cocqs de Bruïere et surtout les griainaux, ce qui indiquerait que c'était les juvéniles qui étaient les plus menacés.<sup>12</sup>

## Facteurs environnementaux

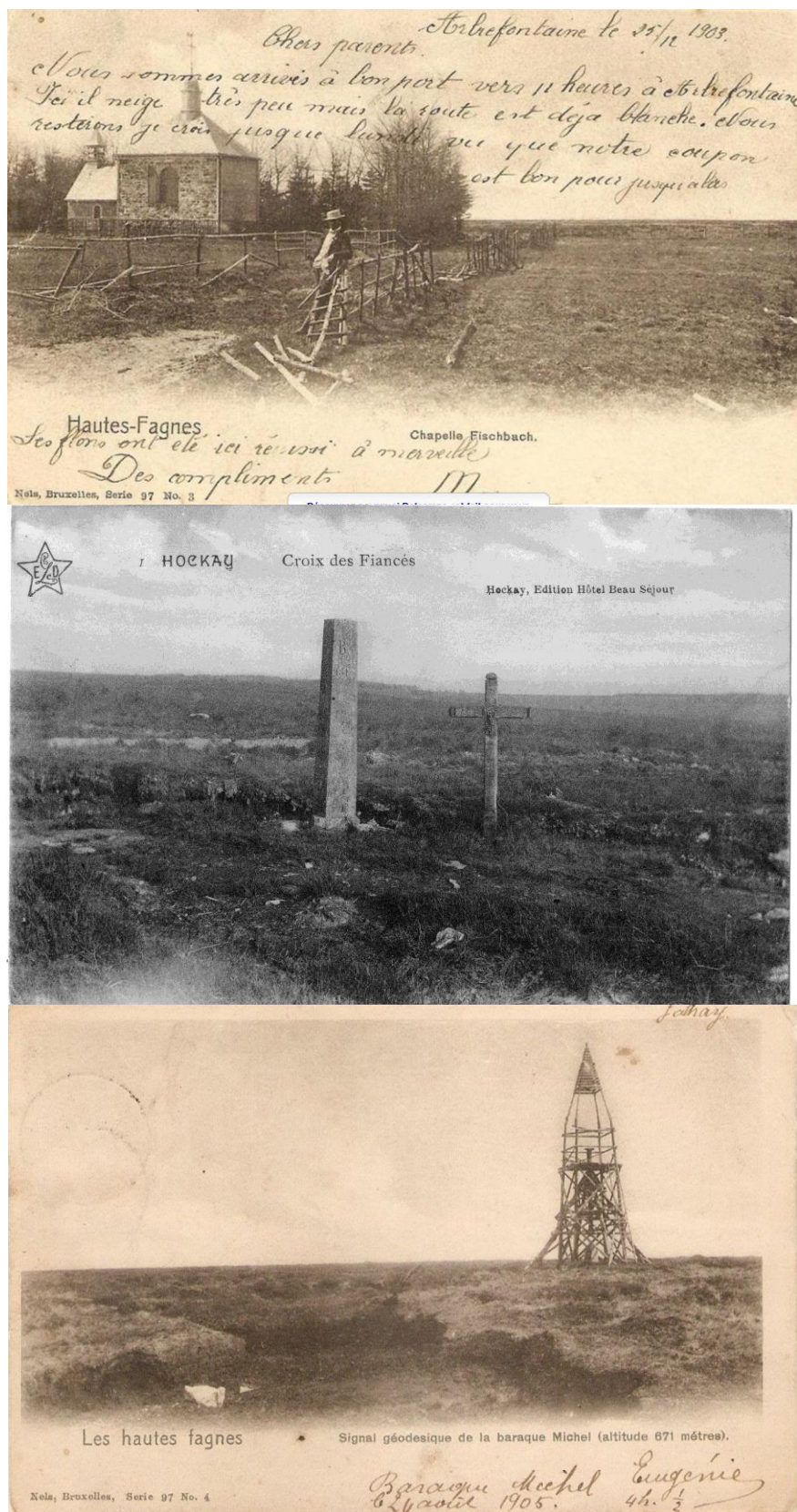
Que les facteurs environnementaux influencent l'évolution des populations animales est une évidence. Encore faut-il les déterminer et pouvoir évaluer leurs effets région par région. Glardon écrit que le Tétrás est déjà en recul au 16<sup>e</sup> siècle tant sur le plan de sa répartition que de ses effectifs, sous la pression du déboisement en plaine et de la chasse intensive à l'arme à feu (Glardon, 1996: 162). Expliquer l'évolution de la population du Tétrás dans l'ensemble de l'Europe sur base de ces deux causes est réducteur. Certes des évolutions naturelles affectent l'ensemble d'un continent. Nous pensons évidemment aux fluctuations climatiques. Mais dès que l'homme entre dans l'équation, les particularismes régionaux apparaissent. En fait, les milieux ont été très tôt façonnés par les interactions entre facteurs naturels et anthropiques, variables en fonction des contextes régionaux. Dans le cadre de cet article, nous nous contenterons de ne rappeler que quelques traits de l'évolution des paysages des Hautes-Fagnes et de l'Hertogenwald, une évolution qui pouvait être propice, ou non, aux populations de Tétrás.

Peu de promeneurs réalisent sans doute qu'il y a à peine mille ans, ces territoires étaient presque totalement boisés. Dans les Hautes-Fagnes, seuls quelques centaines d'hectares étaient naturellement dépourvus d'arbres, dans les parties centrales des actuelles fagnes Wallonne, de Clefaye, des Deux-Séries et du Misten, là où se développaient des tourbières actives. Pour le reste, tout était diversement boisé en fonction des sols: bois de bouleaux sur les sols à tourbe peu épaisse, d'aulnes noirs sur des sols humides en permanence et la chênaie pédonculée à bouleaux sur les sols périodiquement engorgés d'eau, notamment sur les grands replats (Schumaker & Streel, 1994: 16 ; Danu *et al.*, 2013).

C'est au cours du Moyen Âge que les Hautes-Fagnes deviennent peu à peu, une vaste zone d'exploitation extensive qui perd l'essentiel de sa couverture boisée. Le premier texte faisant état de pâturage en Hautes Fagnes date de 1444 (Bastin, 1932). Il concède à des habitants de Robertville le droit de pâturer et de faucher de la litière en Fagne Wallonne comme le faisait leurs ancêtres. L'extraction de tourbe est attestée dès le 16<sup>e</sup> siècle. La lande est vraisemblablement déjà dominante à cette époque sur de vastes portions du haut plateau. L'examen des anciennes cartes militaires du 18<sup>e</sup> siècle est à ce propos des plus éloquentes (Nekrassoff, 2014). En tout premier lieu, c'est le partage entre milieux ouverts et fermés qui est tangible. D'emblée, il est évident que les premiers étaient bien plus étendus sous l'Ancien Régime qu'ils ne le sont aujourd'hui. Un examen plus approfondi permet de délimiter, sinon d'estimer, les zones boisées, les landes, les marais, les terres exploitées, les champs et les pâturages. Les différences de superficie entre les milieux ne sont qu'un aspect de la question, leurs caractéristiques sont aussi fort différentes. Pour les retrouver de manière précise, les documents d'archives et les pollens conservés dans les carottes de tourbe sont d'une aide précieuse. Ainsi, les landes fagnardes d'aujourd'hui ne sont pas comparables à celles qui existaient encore au sortir du 19<sup>e</sup> siècle. Les activités agropastorales, extraction de tourbe, pâturage, récolte de litière, culture, ..., leur conféraient un tout autre profil. Déjà, il faut s'imaginer le haut plateau sans ses vastes étendues de molinies. Relisons de Candolle lors de sa visite du département de l'Ourthe. En août 1810 il part de Spa vers Malmédy et s'engage sur un plateau élevé inégal tout couvert de bruyères dans les parties les plus sèches et de sphaignes dans les plus humides : *c'est ce qu'on nomme les hauts marais ou les fanges ou les fagnes [...] tout ce plateau est peu habité et n'offre à l'œil qu'un désert couvert d'Erica vulgaris, un peu d'E. tetralix, ça et là quelques hêtres, quelques bouleaux, quelques chênes, beaucoup de petits genévriers : dans les lieux bas et humides au milieu des sphaignes croissent les Vaccinium oxycoccos et uliginosum, le Narthecium ossifragum, etc.*<sup>13</sup> Quelques décennies plus tard, les landes s'étendent toujours à perte de vue. Au cours d'une excursion naturaliste fagnarde, Edmond de Sélys Longchamps déclare, au sortir de la gare de Hockay, avoir en vue l'auberge du Mont-Rigi et la Baraque-Michel situées à environ 9 km à vol d'oiseau de Hockay. Il ne devait donc quasiment pas y avoir de zones boisées sur cette distance. L'examen des cartes topographiques du Dépôt de la Guerre levées en 1872 et publiées en 1878 confirme cette vision. Seuls certains secteurs au nord-ouest de la Vecquée étaient couverts de taillis de feuillus, le reste du paysage n'était que landes et tourbières (Fagot *et al.*, 2013-2014 ; Nekrassoff, 2007). Quant aux cartes postales du tout début du 20<sup>e</sup> siècle, elles sont encore plus édifiantes. Quelques-unes nous montrent les alentours de la Baraque-Michel, de la Croix des Fiancés, de la tour d'observation du signal géodésique : pas le moindre bosquet, voire aucun arbre isolé où se percher. (Fig 5)

<sup>12</sup> AGR, Conseil des finances, 1667, documents du 30 novembre et du 13 décembre 1771.

<sup>13</sup> Augustin Pyrame de Candolle (Genève 1778 – Genève 1841), botaniste d'origine suisse, il reçoit en 1806 la mission de parcourir tout l'Empire pour reconnaître l'état de l'agriculture. Le journal de sa visite dans la région de Spa et Malmédy a été publié dans Beaujean (2008).



**Fig. 5 :** cartes postales des alentours de la Baraque Michel au début du 20<sup>e</sup> siècle. La lande dénudée s'étend à perte de vue.

Il faut encore se plier au même exercice pour les forêts environnantes. Au 18<sup>e</sup> siècle, elles étaient surexploitées. On y avait produit du charbon de bois pendant des siècles, les manufactures textiles, les tanneries, les mines de la



Calamine, les potiers de Raeren, les batteurs de cuivre continuaient de réclamer leur tribu. L'administration forestière limbourgeoise produit plusieurs plans détaillés annexés à de volumineux rapports expliquant les projets de mise en valeur économique de l'Hertogenwald.<sup>14</sup> La plupart d'entre eux comportent des annotations décrivant la nature des milieux représentés. Les informations les plus précises détaillent la composition du sol, l'écoulement des eaux. Des appréciations sont données sur l'état des zones exploitées, positives ou négatives. Le plan reproduit ci-dessous (Fig. 6) apprend que le bois de Wolfhag périclite en raison de la mousse, localise un beau bois en bordure de la Helle. Le *bon terrain (genêtre)* à hauteur de Mon Piette (Peter fange) bénéficie d'un traitement graphique qui le distingue des zones boisées proches, ce qui laisse supposer qu'il était effectivement couvert de genêts au moment de la réalisation de la carte. Des prairies sont clairement identifiables autour des herderies de La Robinette et de Porfays. Sur d'autres plans, est préfiguré le réseau de drains chargé d'assécher des zones gorgées d'eau et peu propices à la sylviculture. Les rapports rappellent en effet les désagréments causés par ces terrains détrempés. L'éradication pour diverses espèces hydrophiles. Le wallon *mossé* peut, selon les usages, désigner des sphaignes ou du polytrich (Bastin, 1939: 197-198). Un des commentateurs d'une carte de la Moheuse Fagne indique un endroit où se trouve *de la mousse haute 1<sup>1/2</sup> pieds, qui devra être détruite, pour dessécher d'autant plus cette partie*.<sup>15</sup> Le drainage de la Longue Fagne sera bien entrepris à la fin de l'Ancien Régime. Il aura un réel impact sur le régime hydrologique du secteur.



**Fig. 6 :** Carte figurative des fagnes situées dans la forêt de Hertogenwald, fin 18<sup>e</sup> siècle. AGR, Cartes et plans manuscrits, Série 1, 1942, (37,5 x 49 cm).

Au registre des facteurs environnementaux préjudiciables au Tétrás, il faut encore recenser des circonstances ou des événements plus ponctuels, comme de longues périodes de pluies, des chutes de grêle, ou des incendies. Les premières sont déjà soulignées dans un rapport d'un forestier de l'Hertogenwald à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, mais aussi dans la presse au siècle suivant. La grêle est évoquée une seule fois. Elle fut apparemment meurtrière. En août 1857, elle frappe les bruyères de Spa, de la Porallée, de Hautregard et fait de nombreuses victimes parmi les volatiles dont les cadavres jonchent le sol (*Indépendance belge*, 13 août 1857). Enfin, les incendies ne sont pas rares en Fagnes. Ceux de 1876, 1886 et de 1911 furent particulièrement dévastateurs. En 1911, un témoin rapporte que des Tétrás affolés se jetaient dans les flammes (LM 19 août 1911).

Les modalités de la présence de l'homme autrefois, en forêt ou dans les landes, doivent aussi être prises en considération. Aujourd'hui, des mesures sont prises pour assurer la quiétude du Tétrás, particulièrement pendant la période de reproduction. C'est en partie le rôle des zones C où le nombre des promeneurs est fortement limité. On cherche à éviter au maximum le contact entre l'homme et l'animal. Rien de cela jadis. L'exploitation des forêts, les pratiques agropastorales s'exercent sans tenir compte, ou peu, des mœurs des espèces animales. Quant aux délits, ils sont quotidiens. Dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, les herderies de l'Hertogenwald sont supprimées en raison du

<sup>14</sup> AGR, Conseil des finances, 1662 et 1671.

<sup>15</sup> AGR, Cartes et plans manuscrits, Série 1, 1947, Georges L., *Carte figurative de la fagne dite Moheuse-Fagne, dans la même forêt, et des fossés à creuser pour en opérer le dessèchement; dressée par l'arpenteur L. George, pour le même objet que la carte précédente*, vers 1780, (73,5 x 65 cm).



peu de cas que leurs locataires font des clauses de leur contrat : ils entretiennent des troupeaux plus nombreux que prévu et les laissent empiéter dans des zones où doit se régénérer la forêt.<sup>16</sup> Des habitants des villages voisins viennent en bandes s'adonner au pillage de bois au nez et à la barbe des forestiers en sous effectifs. Le contact entre l'homme et le Tétrás était probablement plus coutumier avec, sans doute, une influence sur le comportement de ce dernier. Osons le débat : pour certains de ses aspects, le milieu fagnard n'est-il pas plus propice à l'épanouissement du Tétrás aujourd'hui ?

À partir du 17<sup>e</sup> siècle, certains peintres versés dans le genre « nature morte » et la peinture animalière rendent compte de la place du Tétrás sur les tables giboyeuses. Le peintre Frans Snyders (Anvers 1579-1657) est l'un d'eux (Fig. 7). Dans ce type d'œuvres, l'oiseau apparaît comme un gibier habituel chez plusieurs artistes flamands. Il était en effet présent au nord du pays et était, comme en Ardenne, cité dans des documents réglementant la chasse (*Nederlandsch placaat- en rechtskundig woordenboek*, 1793: 405, 413, 424, 462).



Fig. 7 : Frans Snyders, *Cuisinier à sa table de travail*, huile sur toile, 171 x 173 cm, vers 1635, Musée de l'Hermitage, Saint-Petersbourg.

## Conclusion

De tout ce qui précède, nous pouvons dégager quelques enseignements et quelques tendances pour la période qui va du 16<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle. Le Coq de bruyère était assurément présent sur l'ensemble des hauts plateaux ardennais. Ce n'est pas une surprise. Sa population connaît certainement des fluctuations. Sa diminution est plusieurs fois soulignée, mais une extinction n'a jamais été signalée au niveau de l'Ardenne toute entière. Son environnement était sensiblement différent, qu'il s'agisse de la nature des milieux ou des activités humaines qui s'y déroulaient. La prédation était autrefois plus importante et plus diversifiée. L'homme y participait largement, accompagné de plusieurs espèces aujourd'hui disparues ou rarissimes comme les loups et les chats sauvages. En ce qui concerne les effectifs, des estimations précises sont impossibles. Toutefois, à plusieurs reprises, il est apparu que les contemporains jugeaient que la population de Tétrás nécessitait des égards pour garantir sa pérennité. Les tableaux de chasses sont des indicateurs. Ramener plusieurs Tétrás dans sa gibecière en haute Ardenne est remarquable. C'est ordinaire dans des régions plus septentrionales. L'Ardenne offre des milieux viables pour l'espèce, mais pas au point de lui permettre de proliférer. C'est sans doute l'impression principale qui se dégage de l'examen des sources que nous avons consultées.

<sup>16</sup> La question est largement débattue dans : AGR, Conseil des finances, 1662 et 1671.

Nous avons à plusieurs reprises souligné que nous n'avions pas procédé à des dépouillements exhaustifs des différentes sources. Poursuivre la recherche étiolerait sans nul doute la quantité des données. Cette courte exploration, sans toutefois bouleverser la connaissance de l'espèce, demeure instructive et démontre l'utilité des documents historiques comme sources d'informations. Nous laisserons toutefois le soin aux spécialistes d'en apprécier l'intérêt et d'en mesurer les limites.

## Bibliographie

- Aldrovandi, U. 1600. *Ornithologiae tomus alter*, Bologne, Bellagamba.
- Bastin, J. (abbé). 1932. *Un Document Allemand de 1444 sur la Fagne Wallonne*. Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, tome VI : 241-248.
- Bastin, J. (abbé). 1939. *Les plantes dans le parler, l'histoire et les usages de la Wallonie malmédienne*.
- Baudrillart, M. 1834. *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*. Troisième partie. Dictionnaire des chasses, Paris, Arthus Bertrand.
- Beaujean J. 2008. Le « Voyage de Liège » de A. P. De Candolle, 2 Juin – 2 Octobre 1810. *Lejeunia, Revue de Botanique*, 184 : 1-115.
- Beck, O. 1868. *Beschreibung des Regierungsbezirks Trier*, Trier, vol. 1.
- Boev, Z. 1997. *The black grouse, Tetrao tetrix (L., 1758) (Tetraonidae, aves), a disappeared species in Bulgaria (paleolithic and neolithic records)*. *Anthropozoologica*, n°25-26.
- Bonjean, M.R. 1853. *Code de la chasse ou commentaire de la loi du 26 février 1846 sur la chasse comparée avec la loi du 30 avril 1790 et la loi française du 3 mai 1844*, Liège, Blanchard.
- Buffon, G. L. 1771. *Histoire naturelle des oiseaux*, Paris, Imprimerie Royale, tome second : pp. 210 ss.
- Cantuel, J., Garcia Petit, L., Gardeisen, A., Mercier, M. 2009. *Analyse archéozoologique du mobilier faunique de la nécropole mérovingienne de Crotenay (Jura)*. *Revue archéologique de l'Est*, 58.
- Danu, M., Steel, M., Mohamed, A., Wastiaux, C., Leclercq, L. 2013. *New high-resolution pollen record from Desmousseaux, (préfet). an X [1801-1802]. Statistique du département de l'Ourthe*, Paris, Imprimerie des Sourds-Muets.
- Detrooz, R. 1809. *Histoire du Marquisat de Franchimont*, Liège, Bassompierre, tome 1.
- Ernst, M.P.S. 1837. *Histoire du Limbourg*, Liège, Librairie P.J. Collardin, tome 1.
- Fagot, J., Frankard, Ph., Nekrassoff, S. 2013-2014. *Portrait des Fagnes de la Baraque Michel par un groupe de naturalistes en 1871*. *Hautes-Fagnes*, 292 et 293 : 18-24 et 9-17.
- Gál, E. 2003. *Bird Remains from Curata and Bordu Mare Caves (Romania)*, dans *Archaeofauna*, 12 : 183-192.
- Gessner, C. 1555. *Historia animalium liber III quid est de avium natura*, N. Froschauer, Zurich.
- Glardon, Ph. 1996. *La connaissance des gallinacés sauvages du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans *L'homme et la nature au Moyen Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales. Actes du Ve Congrès international d'Archéologie Médiévale (Grenoble, 6-9 octobre 1993)* Caen, Société d'Archéologie Médiévale : 157-165.
- Goffette, Q., Rots, V., Polet, C., Cauwe, N., Smith, R. & Smith, T. 2017. *The worked bone industry and intrusive fauna associated with the prehistoric cave burials of Abri des Autours (Belgium)*. *Anthropozoologica*, 52 (2). Consulté le 02 novembre 2018. URL : <https://doi.org/10.5252/az2017n2a4>.
- Guicciardini, L. 1582. *Description de tous les pais-bas autrement appellés la Germanie inferieure*, Anvers, Plantin.
- Introduction du grouse en Belgique*. 1904, dans *Annales de la Société Royale Zoologique et Malacologique de Belgique*, t. XXXIX.
- La Fontaine, A. (de). 1867. *Faune du pays de Luxembourg*. Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, 9.
- Limbourg, J.-Ph. (de). 1763. *Nouveaux amusemens des eaux de Spa*, Liège, Desoer.
- Loneux, M., Ruwet, J.-Cl. 1997. *Évolution des populations de Tetrao tetrix L. en Europe. Un essai de synthèse*. *Cahiers d'Éthologie*, 17 (2-3-4) : 287-343.
- Moulinier, L. 1997. *La faune germanique médiévale aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : une brève histoire de noms*, dans Morenzoni F., Mornet E. *Milieux naturels, espaces sociaux. Études offertes à Robert Delort*, Paris, Publications de la Sorbonne : 193-208.
- Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2019. *Inventaire National du Patrimoine Naturel*. Site web : [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/2962/tab/archeo](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2962/tab/archeo). Consulté le 11 mai 2019.
- Naumann J. A. 1796. *Naturgeschichte der Land- und Wasser-Vögel des nördlichen und angrenzender Länder ...*, Köthen, tome 1, vol. 3.
- Nederlandsch plaacaat- en rechtskundig woordenboek*, 1793. 3. Deel. Amsterdam, Johannes Allart.
- Nekrassoff, S. 2007. *Images et visages des Hautes-Fagnes. Évolution d'un paysage et de sa perception*, Liège.
- Nekrassoff, S. 2014. *Hautes-Fagnes. Cartographie ancienne. Enseignements des cartes anciennes pour servir l'histoire du haut plateau fagnard et retracer l'évolution de ses paysages*, Waimes, Haute Ardenne.
- Nekrassoff, S. 2017. *Frontières, fraudes, trafics et batailles rangées*, dans *Textes fagnards II*, Waimes, Station scientifique des Hautes-Fagnes (ULiège) : 59-70.
- Niethammer, G. 1958. *Das Schicksal des Schottischen Moorschneehuhnes auf dem europäischen Festland*, dans *Anzeiger der ornithologischen Gesellschaft in Bayerns*, 5/2, München.
- Parent, E. 1873, *Chasse dans van Bommel*, E. (dir.). *Patria Belgica. Encyclopédie nationale ou exposé méthodique de toutes les connaissances relatives à la Belgique ancienne et moderne. Première partie. Belgique physique*, Bruxelles, Bruylant-Christophe, partie 1 : 285-306.
- Polain, M.-L., Bormans S. 1869. *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. 2<sup>e</sup> série : 1507-1684*, Bruxelles, Gobbaerts.
- Polain, M.-L. 1864. *Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot. 648-1794*, Bruxelles, Devroye.
- Polain, M.-L. 1868. *Recueil des ordonnances du duché de Bouillon, 1240-1795*, Bruxelles, Gobbaerts.
- Poncin, P., Loneux, M., Ruwet, J.-Cl. 2007. *Le tétras lyre dans les Hautes-Fagnes : quarante ans de suivis – dix ans d'actions*. *Hautes Fagnes*, 268.
- Salvadori, Ph. 1996. *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard.
- Schäfer, M. 1844. *Moselfauna oder Handbuch der Zoologie, enthaltend die Aufzählung und Beschreibung der im Regierungsbezirke Trier beobachteten Thiere, mit Berücksichtigung der Angrenzungen des Mofeldepartements und Belgiens*. Erster Teil, Trier.
- Schumaker, R., Steel, M. 1994. *Les Hautes-Fagnes, une nature hostile*, dans *Les Hommes et les Hautes-Fagnes*, Haute Ardenne.
- Sélvs-Longchamps, Ed. (de). 1842. *Faune belge, 1<sup>re</sup> partie, indication méthodique des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons observés jusqu'ici en Belgique*, Liège, Dessain.
- Sélvs-Longchamps, Ed. (de). 1873. *Mammifères, oiseaux, reptiles*, dans van Bommel, E. (dir.). *Patria Belgica. Encyclopédie nationale ou exposé méthodique de toutes les connaissances relatives à la Belgique ancienne et moderne. Première partie. Belgique physique*, Bruxelles, Bruylant-Christophe, partie 1 : 211-284.

- Sohet. 1772. *Instituts de droit ou sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle pour les pays de Liège, de Luxembourg, Namur & autres*, Bouillon, Foissy, titre XLIX.
- Sommerville, W. 1911. *A Note concerning Red Grouse on the Continent*. *Ibis*, 53.
- Temminck, C.J. 1815. *Histoire naturelle générales des pigeons et des gallinacés*, Amsterdam, J.C. Sepp & fils : 140-151.
- Thier, L. (de), *La chasse au coq de bruyère. Récit de chasse dans les Ardennes, histoire naturelle de diverses espèces de Tétrins, leurs mœurs, les lieux qu'ils habitent, l'art de les chercher, de les tirer, de les élever en volière, etc.*, Liège, F. Renard, Paris, E. Dentu, Leipzig, F.A. Brockhaus, 1860.
- Valmont de Bomare, J.-Ch. 1775. *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle. Tome 2 contenant l'histoire des animaux, des végétaux et des minéraux, et celle des corps célestes, ...*, Paris, Brunet.